

<b>Zeitschrift:</b>	Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses
<b>Herausgeber:</b>	Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare
<b>Band:</b>	- (1928)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Rapport sur la première assemblée de l'International Library & Bibliographical Committee
<b>Autor:</b>	Godet, Marcel
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-770626">https://doi.org/10.5169/seals-770626</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

No. 2

Vereinigung schweizerischer Bibliothekare  
*Association des bibliothécaires suisses*

Nachrichten — *Nouvelles*

1. Juni 1928

---

REDAKTION: Dr. M. GODET, Schweiz. Landesbibliothek, BERN

---

**Rapport sur la première assemblée de  
l'INTERNATIONAL LIBRARY & BIBLIOGRAPHICAL COMMITTEE**

Mars 1928

Le Comité international des bibliothèques, provisoirement formé l'an dernier à Edimbourg, a tenu sa premier assemblée à Rome, le 31 mars dernier, sous la présidence de M. Collijn, directeur de la Bibliothèque royale de Stockholm.

La convocation, brusquement décidée pour profiter de la présence à Rome, à ce moment, de plusieurs délégués, notamment de pays éloignés, n'avait été lancée que quinze jours avant. En dépit de ce délai si court, 12 pays, sur les 15 qui ont ratifié l'adhésion, se trouvaient représentés, soit par leur délégué en titre, soit par un suppléant, ce qui prouve, comme l'a remarqué le président, que le nouvel organisme rencontre un intérêt très vif. Voici la liste des participants:

Allemagne :	Uhlendahl, Deutsche Bücherei, Leipzig
Autriche :	Teichl, Bibliothèque de l'Etat, Vienne
Belgique :	Vincent, Bibliothèque royale, Bruxelles
Etats-Unis et Canada: }	Bishop, Bibliothèque de l'Université de Michigan
	Hanson, Bibliothèque de l'Université, Chicago
Finlande :	Theslew, Ministre plénipotentiaire à Rome

Italie :	Fago, Directeur du service des échanges internationaux et secrétaire de l'association des bibliothécaires, Rome
Norvège :	Kolsrud, d'Oslo, et Vangensten, chargés d'affaires de Norvège à Rome
Pays-Bas :	Theissen, Bibl. de l'Université, Groningue
Suède :	Collijn, Bibliothèque royale, Stockholm
Suisse :	Godet, Bibliothèque nationale suisse, Berne
Tchéco-Slovaquie :	Tobolka, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Prague.

Le délégué anglais, M. Esdaile, secrétaire du British Museum, n'arriva qu'après coup. L'association française informée trop tard, par suite d'un malheureux concours de circonstances, s'était excusée par dépêche. La Chine était trop éloignée.

L'association polonaise et l'association danoise qui ont annoncé leur adhésion n'ont pu encore la faire ratifier par une assemblée.

Les séances eurent lieu dans le nouveau bâtiment du Ministère de l'Instruction publique, via del Re, et furent ouvertes par des discours de bienvenue de MM. *Bodrero*, secrétaire d'Etat, et *Salvagnini*, directeur de la division des académies et des bibliothèques récemment créée par le Ministre Fedele. Les débats avaient lieu en français, en anglais, en allemand et en italien. M. *Ublendahl* tenait le procès-verbal.

Après un rapport du président sur la situation, le comité unanime se constitua définitivement. Il nomma vice-présidents du comité exécutif MM. *Bishop* et *Fago*. L'élection du secrétaire fut remise à plus tard. On souhaite fort que M. *Sevensma*, bibliothécaire de la Société des Nations, s'en charge, mais son acceptation est subordonnée à l'autorisation du Secrétariat général, et celui-ci pose une condition qui reste à discuter et qui, si elle est maintenue,

devra être soumise au prochain congrès ; c'est que le mot „Bibliographical“ disparaîsse du nom du comité, qui s'appellerait désormais seulement „International Library Committee“. Cette demande paraît inspirée par la crainte que le comité international ne fasse en quelque sorte concurrence à la sous-commission de bibliographie de la Société des Nations. Mais les mots ne peuvent rien changer aux choses : en fait, le comité international des bibliothèques s'occupera forcément de certains problèmes bibliographiques comme la commission internationale de coopération et sa sous-commission de bibliographie s'occupent déjà de leur côté des bibliothèques (l'Institut de coopération s'apprête même à créer un service spécial dit „des bibliothèques“). Le champ d'action est en partie le même, mais les rôles diffèrent. Il semble, en effet, que celui du Library and Bibliographical Committee et des congrès de bibliothécaires soit, en premier ligne, de préciser les besoins communs, d'apprécier les possibilités de coordination et d'unification, de formuler les voeux réalisables. Tandis que la commission de coopération intellectuelle et son Institut de Paris, du fait de leur qualité officielle, de leurs relations gouvernementales et de leurs moyens matériels, sont mieux placés dans bien des cas pour une action efficace, en même temps qu'ils représentent le principe supérieur de la coordination de tous les efforts scientifiques. Ces rôles sont et doivent être complémentaires plutôt que concurrents ou contradictoires, et il faut espérer qu'une entente interviendra pour les bien définir, afin de les bien accorder, dans l'intérêt de la cause commune.

La proposition de réunir à Rome le prochain congrès, ayant trouvé l'accueil le plus favorable auprès du gouvernement italien, fut adoptée à l'unanimité. Il aura lieu au mois de mai ou de juin 1929. Le comité local, qui sera présidé par M. *Fago*, fixera la date exacte.

Le programme des précédents congrès internationaux était en quelque sorte illimité, leur activité dispersée sur les objets les plus disparates. On acceptait n'importe quelle communication et sur les sujets les plus spéciaux. Faute d'un plan, d'une méthode et d'une préparation des matières, ils laissaient, à tort ou à raison, à nombre de participants, malgré l'intérêt de beaucoup des travaux présentés, une certaine impression de malaise et de stérilité. Ces considérations avaient engagé le soussigné à présenter, avec l'approbation du comité suisse, des propositions tendant à concentrer l'activité des congrès sur les questions d'intérêt commun et qui ne peuvent être étudiées et résolues que par collaboration internationale. Le texte de ces propositions fut approuvé en principe par le comité et, après avoir subi quelques amendements et adjonctions, transmis pour examen plus détaillé au comité exécutif, sous la forme suivante:

*I. Le programme des Congrès de bibliothécaires se bornera en principe aux questions d'ordre international, c'est-à-dire concernant les relations internationales des bibliothèques et la bibliographie internationale, ou de caractère général, c'est-à-dire intéressant les bibliothécaires de tous les pays.*

*Le programme ne comprendra, en fait de travaux spéciaux, que ceux servant d'introduction à la visite des collections de la ville où se réunit le congrès ou d'orientation générale sur les bibliothèques du pays.*

*II. Seuls seront discutés aux Congrès*

- 1<sup>o</sup> Les vœux et propositions présentés par le Comité international ou par un des Comités nationaux ;*
- 2<sup>o</sup> Les vœux et propositions individuels recommandés par l'un des comités ci-dessus.*

*III. Les vœux et propositions seront communiqués par le Comité exécutif à tous les délégués nationaux, assez tôt pour que ces derniers puissent les examiner avant le congrès et, si possible, les soumettre à l'organisation nationale qu'ils représentent.*



*Première assemblée du Comité international des bibliothèques, Rome, 31 mars 1928*  
Debout (de gauche à droite): Hanson (Etats-Unis); Godet (Suisse); Bishop (Etats-Unis); Teichl (Autriche); Uhrendahl (Allemagne); Tobolka (Tchécoslov.). Assis: Theissen (Holland); Dir. Salvagnini; secrétaire d'Etat Bodrero; Collijn, président (Suède); Fago (Italie); Kolsrud (Norvège); Thesleff, ministre de Finlande; Vangensteen, chargé d'affaires de Norvège; Vincent (Belgique), pas visible.

*IV. Le programme du prochain congrès prévoira, entre autres, un rapport et des propositions du comité exécutif sur les deux questions suivantes:*

*Rapports avec la Commission international de coopération intellectuelle et avec l'Institut de coopération.*

*Rapports avec l'Institut international de bibliographie de Bruxelles et avec les congrès bibliographiques organisés par lui.*

Sur une proposition américaine, six sous-commissions furent constituées pour les six objets suivants:

- a) *Cadres de classement d'usage international;*
- b) *Règles internationales de cataloguement;*
- c) *Code international pour les bibliographes (abréviations, etc.)*
- d) *Bourses, pensions et échanges internationaux de bibliothécaires et d'assistants;*
- e) *Formation professionnelle des bibliothécaires;*
- f) *Statuts (addition éventuelle d'articles aux statuts adoptés à Edimbourg).*

Le soussigné a été nommé membre des commissions a, b et f et aura l'occasion d'y faire valoir les points de vue des bibliothèques suisses.

A ce bref compte-rendu, où sont passés sous silence quelques points secondaires de l'ordre du jour, il n'est que juste d'ajouter que nous avons rencontré, de la part des autorités italiennes et de notre collègue M. Fago, l'accueil le plus aimable et le plus obligeant. Un dîner offert par le ministre de l'instruction publique réunit au Castello dei Cesari, belvédère magnifique, les membres du comité et les élèves de l'école de bibliothécaires de Londres, de passage à Rome, avec d'intéressantes personnalités du monde politique et intellectuel. Des cartes de libre entrée, valables un mois, nous ont été remises pour tous les musées et institutions

d'art et d'antiquités du royaume. Imprimés sur le carton de ce laisser-passer, comme sur celui de l'invitation, arborés aux boutonnières, gravés dans la pierre ou le bronze des monuments publics, comme en mille autres lieux, le faisceau et la hache symboliques du licteur, aussi bien que le salut du bras obliquement levé, à la romaine, qui accueille l'arrivante, jusque dans les bureaux de l'administration, tout rappelle à qui pourrait l'oublier le régime sous lequel vit l'Italie. Mais aussi je dois dire que tout ce que nous avons vu — depuis les fouilles récemment entreprises jusqu'au nouveau service des académies et bibliothèques, et ses *Annales* illustrées et nourries, et la nouvelle traduction des auteurs latins répandue en une édition populaire tirée à 100,000 exemplaires — tout donne l'impression que le fascisme, conscient de l'importance des facteurs intellectuels, fait un sérieux effort pour mettre en valeur les trésors historiques, littéraires et artistiques du passé et pour faire servir ce levain spirituel à l'exaltation des énergies nationales.

*Marcel Godet.*

## BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE

Cette bibliothèque s'est enrichie, en 1927, de 3543 volumes et brochures (2207 en 1926), chiffre dans lequel ne sont pas compris ni les fascicules des publications périodiques, ni les numéros de journaux. Dans ce nombre, 2445 volumes et brochures lui ont été offerts en don.

M. Henri *Muret*, ingénieur à Lausanne, a bien voulu confier à la bibliothèque trois volumes contenant la correspondance politique et les instructions du Petit Conseil adressées au landamman *Muret*. Les pièces les plus intéressantes de cette collection ont été copiées.